



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.
Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

— Hakim Ibsaine, sous-directeur de la préservation de l'emploi et de la reconversion professionnelle de l'agence nationale de l'emploi ;

— Sabrina Hamraras, sous-directrice de la formation - Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés ;

— Sifax Naït Chaâbane, assistant du directeur général - Organisation de prévention des risques professionnels dans les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique ;

— Hafssa Ben Hamouda, conseillère de la veille stratégique - Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique ;

— Leila Saïdi, médecin - Office national d'appareillages et d'accessoires pour personnes handicapées.

3) Au titre des personnalités choisies par le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale en raison de leur compétence scientifique,

MM. :

— Youcef Bibi, enseignant chercheur à la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion (université d'Alger 3) ;

— Abderachid Bendib, enseignant chercheur à la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion (université d'Alger 3) ;

— Moundir Lassasi, enseignant chercheur au centre de recherche en économie appliquée pour le développement (université d'Alger 2) ;

— Walid Merouani, enseignant chercheur au centre de recherche en économie appliquée pour le développement (université d'Alger 2).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 7 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 29 juin 2020 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement.

Par arrêté du 7 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 29 juin 2020, la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement, présidé par la ministre de l'environnement, est fixée, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 99-243 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 octobre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de recherche scientifique et de développement technologique, comme suit :

Au titre de l'administration centrale,

Mmes. et MM. :

— Chenouf Nadia, inspectrice générale du ministère ;

— Hamidi Samira, inspectrice générale de l'environnement ;

— Boudjema Mohamed, chargé d'études et de synthèse ;

— Baba Karim, directeur de la politique environnementale urbaine ;

— Chenibet Hala, directrice de la politique environnementale industrielle ;

— Hadj Ali Nacéra, directrice de l'évaluation des études environnementales ;

— Boukadoum Abderrahmane, sous-directeur d'atténuation aux changements climatiques.

Au titre des établissements et organismes relevant du secteur,

MM. :

— Ouamane Mohamed Karim, représentant de l'agence nationale des déchets ;

— Fergui Abdelkader, représentant du centre national des technologies et productions plus propres ;

— Dendani Djamel, représentant du centre national de développement des ressources biologiques.

Au titre des personnalités choisies par la ministre de l'environnement en raison de leur compétence scientifique,

MM. :

— Arab Karim, professeur de l'enseignement supérieur (université de Boumerdès) ;

— Kadi Lamine, professeur de l'enseignement supérieur (université de Mostaganem).

Au titre des associations scientifiques à caractère national choisies par la ministre de l'environnement :

M. :

— Nouh Ahmed, président de la fondation Amidoul Ksar Tafilelt de Ghardaïa.

Le secrétariat du comité sectoriel est assuré par le sous-directeur d'atténuation aux changements climatiques.